



**Extrait du procès-verbal des Délibérations
de l'Assemblée Générale**

**DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SMDEA**

Délibération n° 2279

L'an Deux Mille Vingt et le 25 du mois de novembre, de 18h00 à 20h15, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, en visioconférence, en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 425
Nombre de voix des délégués en exercice : 561.75
Présents et représentés eau et assainissement : 225
Nombre de procurations : 69

Quorum : 188.25
(crise sanitaire)

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 243.49

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 6.98

ABSTENTION (compétences eau et assainissement) : 10.34

Objet

Evolution de carrière des agents de la fonction publique territoriale

En préambule, Madame La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée générale que le SMDEA se caractérise par une dualité de statut de ses personnels : des salariés de droit privé soumis à la convention collective de l'eau et de l'assainissement et des titulaires de la fonction publique soumis au statut de la fonction publique territoriale.

Pour rappel, l'effectif au 1^{er} janvier 2020 était de 220 agents, dont 169 en contrat de droit privé et 51 agents issus de la Fonction publique territoriale.

215 agents ont un emploi pérenne soit 98% de l'effectif total.

Traditionnellement, les avancements de grade pour les agents de la fonction publique territoriale font l'objet d'une création de poste (nouveau grade) et d'une suppression de poste (ancien grade).

Les grades concernés par les créations de poste pour les fonctionnaires sont les suivants :

Fonction Publique Territoriale

Grades concernés	A	B	C
Attaché (PI)*	2		
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe		1	
Rédacteur (PI)*		2	
Technicien principal 2 ^{ème} classe		3	
Technicien (PI)*		2	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe			1

* sous réserve de la CAP du mois de novembre

Au final,

- 9 agents fonctionnaires ont été promus dans le cadre de l'évolution d'échelon à durée unique,
- 1 agent de catégorie C est proposé pour un changement de grade,
- 4 agents de catégorie C sont proposés pour un changement de cadre d'emploi (de C en B),
- 4 agents de catégorie B sont proposés pour un changement de grade,
- 2 agents de catégorie B sont proposés pour un changement de cadre d'emploi (de B en A).

Le tableau des effectifs permanents au 1^{er} décembre 2020 (sous réserve des décisions de la Commission Administrative Paritaire départementale) serait le suivant :

Date	Titulaires FPT	CAT. A	CAT. B	CAT. C
01/01/2020	51	5	21	25
01/12/2020 Suite AG (sous réserve promotion interne)	46	7	20	19

46 postes au total (4 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite, 1 agent est décédé).

Prenant en compte les évolutions de carrière des agents, les créations et fermetures de postes, sur l'année 2020 seraient les suivantes :

	Fermeture	Création
Catégorie A	0	2
Catégorie B	6	8
Catégorie C	5	1
TOTAL	11	11

(1) sous réserve de validation de la CAP Départementale

* *
*

L'ASSEMBLEE GENERALE,

APPROUVE

ledit rapport

PROPOSE

- d'approuver les créations exposées ci-dessus
- d'approuver les fermetures de postes d'origine des agents inscrits au tableau d'avancement
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés pour les Fonctionnaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du 2 DEC 2020
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le 2 DEC 2020

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le : 2 DEC 2020

Publié ou Notifié le : 3 DEC 2020